

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
--	--

Comité syndical du 1^{er} juin 2022

Délibération n° 05-2022

Objet : Fédération Nationale des SCOT – Cotisation 2022

Le mercredi premier juin deux mille vingt-deux à onze heures et quinze minutes, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille en salle Atrium 6-7 sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Président.

Étaient présents :

Titulaires : Stéphane Baly, Michel Borrewater, Bernard Debeer, Philippe Delcourt, Patrick Delebarre, Thérèse Deprez-Lefebvre, Benjamin Dumortier, Luc Foutry, Alexandre Garcin, Patrick Geenens, Christophe Gras, Alain Leclercq, Jean-Gabriel Masson, Sylvie Mazzolini, Maryse Moreaux, Francis Vercamer.

Suppléants : Pierre Canesse, Alain Cambien

Secrétaire de séance : Bernard Debeer

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical : 25 mai 2022

Nombre de délégués en exercice : 40

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération Nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des Schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. Elle tend :

- D'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de compétences sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologies d'élaboration et de gestion, témoignages ...) et sous différentes formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales ...),
- Et d'autre part à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCOT, à constituer un lieu de réflexion et de prospective, une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élus locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élus et/ou de professionnels de collectivités territoriales.

Lors du comité syndical du 27 juin 2019, le Syndicat mixte a pris la décision d'adhérer à la Fédération nationale des SCOT (délibération 4-2019).

Lors du comité syndical du 16 septembre 2020 (délibération 13-2020), le Syndicat mixte a pris la décision :

- De désigner Monsieur Francis VERCAMER en qualité de titulaire, et Monsieur Luc FOUTRY en qualité de suppléant, pour représenter le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCOT,
- D'autoriser le Président, en cas d'empêchement du titulaire et du suppléant, à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de la Fédération nationale des SCOT.

Le comité syndical décide :

Compte tenu de l'intérêt que trouve notre Syndicat mixte à être membre de la Fédération nationale des SCOT, de s'acquitter de la cotisation annuelle fixée par le conseil d'administration de la Fédération nationale des SCOT, dont le montant s'élève, à compter de l'année 2022, à 4400 € correspondant à une cotisation « plafond » (pour les SCOT dont la population est supérieure à 400 000 habitants), conformément aux conditions d'adhésion précisées par l'Assemblée Générale de la Fédération du 26 août 2021.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Francis VERCAMER n'a pas pris part au vote.

Francis VERCAMER
Président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole